



## **Pauline Véron renforce et modernise le Conseil Parisien de la Jeunesse**

**Pauline Véron proposera au Conseil de Paris d'adopter un nouveau fonctionnement pour le Conseil Parisien de la Jeunesse, qui renforce et modernise cette instance essentielle de participation citoyenne.**

Créé en 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) permet un dialogue permanent entre la Ville et la jeunesse parisienne. Il permet aux jeunes une participation effective à l'élaboration des politiques publiques municipales qui les concernent. Il est ouvert à tous, étudiants et jeunes travailleurs, à condition d'habiter ou d'exercer une activité à Paris.

**Afin de développer sa participation et de renforcer sa représentativité, le Conseil Parisien de la Jeunesse propose de faire évoluer son fonctionnement :**

**Dialogue renforcé avec le Conseil de Paris.** Désormais, le CPJ pourra être consulté par la Maire de Paris ou l'un de ses adjoints sur tout sujet ou projet de délibération. Son avis sera annexé au projet de délibération correspondant, pour intégrer pleinement les jeunes aux débats. Une fois par an, le CPJ pourra présenter un vœu en Conseil de Paris sur la problématique de son choix et proposer une campagne de communication grand public sur un sujet d'intérêt général.

**Tranche d'âge étendue, sélection par tirage au sort.** Les contraintes socio-économiques et l'allongement de la durée des études ont repoussé d'autant l'âge de l'autonomie des jeunes Parisiens. Pour tenir compte de ces évolutions, la tranche d'âge des membres du CPJ est étendue de 25 à 30 ans. L'âge minimum reste fixé à 15 ans. Par ailleurs, les candidats ne seront plus sélectionnés sur lettre de candidature mais par tirage au sort.

**Augmentation du nombre de membres.** Afin de développer sa représentativité et le travail en collégialité, le CPJ passera de 80 à 100 membres, toujours en respectant la parité filles/garçons.

**Mandat unique de deux ans.** Afin de donner aux participants les moyens de suivre leurs projets, la durée du mandat sera prolongée de un à deux ans. Les membres du CPJ actuel qui vivent leur première année de mandat seront prolongés d'autant.

Les modalités de candidature seront disponibles sur [paris.fr](http://paris.fr) à partir du 8 octobre.

**Contact presse :** Quitterie Lemasson / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61